

Commission : UNESCO

Question : Peut-on tout dire sur les médias et dans les réseaux sociaux ?

Auteur : Maroc

Le Maroc est honoré de prendre part à ces discussions dont il espère qu'elles parviendront à des solutions claires et concrètes dans l'intérêt du bien des peuples et de la conservation du droit fondamental qu'est la liberté d'expression.

Le royaume du Maroc est une monarchie constitutionnelle et unitaire étendant son influence territoriale sur la partie occidentale du Maghreb en Afrique du Nord. Le Maroc réunit 34 millions d'habitants peuplant un territoire de 710 000 km carré (en comptant le Sahara occidental). De culture arabo-berbère, le Maroc affirme, de par sa constitution, l'islam, l'arabité et l'amazighité comme composantes fondamentales de l'identité marocaine. Le Maroc est également membre de la Ligue arabe, de l'Union africaine, de l'Union du Maghreb arabe et de l'Organisation de la coopération islamique.

L'encadrement et la définition de la liberté d'expression à l'heure du développement de nouveaux réseaux et outils d'information est une problématique éminente pour le Maroc de par son actualité et son importance dans la constitution des futurs enjeux politiques de nos sociétés. En effet, la nation marocaine n'oublie pas les contestations qu'ont traversées ses sœurs arabes durant le printemps arabe au début des années 2010. Ce mouvement n'a pas épargné le Maroc, où ont raisonné les contestations du 20 Février 2011, qui se félicite d'ailleurs d'être parvenu à une paix sociale durable garantie par la révision constitutionnelle adoptée par référendum le 1^{er} juillet 2011. Le Maroc est également très attentif au Hirak, manifestations sporadiques secouant son voisin l'Algérie depuis 2019. Ainsi, le Maroc demeure hautement sensibilisé vis-à-vis des enjeux contemporains autour de la liberté d'expression et de la souveraineté.

Le Maroc est conscient que la liberté ne saurait rester elle-même sans bornes et entendements. Une liberté sans borne n'est plus qu'une ivresse débauchée progressant sans but hormis la satisfaction de pulsions primaires qui se traduisent, dans le cas de la liberté d'expression, par la haine, l'insulte ou le ressentiment. En un sens, liberté anarchique n'est que tyrannie du désordre. Ainsi, la plus grande liberté est encore d'obéir à ses propres lois. Ces lois naturelles et raisonnables, dont aucune velléité aberrante et déséquilibrée ne pourrait remettre en cause l'éminence, représentent, pour le Maroc, les fondements de son ipséité, sans quoi la nation marocaine ne saurait se reconnaître vis-à-vis du divin et d'elle-même. L'islam et le rôle nécessaire de la monarchie en font partie et le Maroc ne doit cesser de les célébrer.

Le Maroc souhaite également rappeler l'objectif de ces discussions qui n'est pas de soumettre des sociétés (notamment en voie de développement) à des ingérences politiques et idéologiques en provenance de l'occident, qui sont de toutes manière de moins en moins probables. Ainsi, le Maroc condamne également toutes actions qui n'ont pour but réel que de satisfaire la prétendue supériorité morale et politique de leurs instigateurs, mais qui n'ont que faire des réalités géopolitiques des sociétés ciblées et qui les livrent à l'anarchie et au désordre.